

ACAD.
JUGD. BAT
BIBL.

Monsieur,

La Continuation de mon mathewençy estat me force à Continuer l'importunité dont, en ma precedente du^r 26 de J^rin, iay ose^r écrier envers vous, poussé en outre à ce faire par la bonne reception dont il vous a plu^r laigner la fidite lettre, esperant que de mesme vous ne refuserez de Continuer cette louable bienveillance & promptitude, envers un pauvre affligé, qu' alors vous avez monstree, à vous employer pour ma reconciliation aupres de Son Alt^e. laquelle, ie m'assure, ne difficultera point de donner lieu, à la fin, à mes treshumbles lacrimes et à votre favorable intercession, Comme devant.

Hoc principes hoc reges habere
Magnificum & ingens, nulla quod rapiat dies,
Prodeste misericordia, supplice fido late
Protege, pacem afflictis &c.

Car quant à la première response qu'il a plu^r à son Alt^e donner, en renvoyant ma treshumble requête à Messieurs les Estats Generaux, ie sçay bien que l'arbre ne peut pas touzjours croire du premier Coup, q^r me trouve par celle tant plus animé à poursuivre ma priere à l'exemple de ceux qui par le refus q^r on leur fait deviennent souvent plus eschauffer.

Aug. 37.

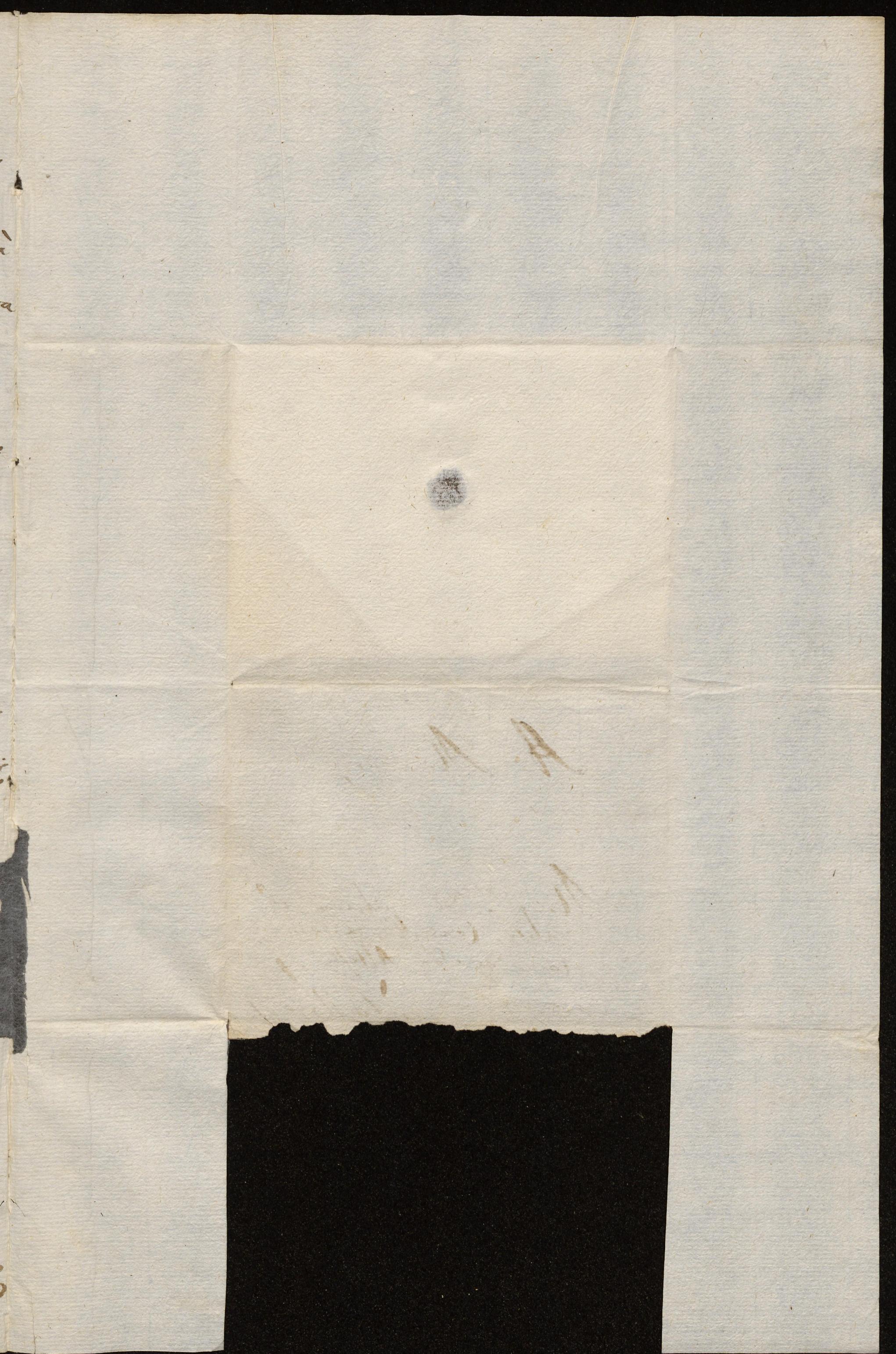
Et pour quoy aussij, Monsieur, rendroijeroit don
Ault^e ceste affaire à Mess. les Estats, pourquoy
leur ederoit elle la gloire de cest acte de cle-
mence & vertu^r vraiment rojale; joint qu'à
icel^e, Comme i^e ssai^r de bonne part, ne pourra
millement desplaire, ce que, toutdant ce cas
il plaira à Son Ault^e ordonner; Je vous
supplie doncques, Monsieur, tresardennement,
de vouloir reaffirmer ceste mienne requeste
&, apres avoir espie^r le temps d'une constella-
tion propice, me regaigner par vre sage
entremise les bonnes graces de Son Ault^e.
afin que i^e puisse passer le reste de mes jors
en repos & tranquillité d'esprit, procul à tout
procul ab intidia, chez moy aux champs, obi
me mea tellus, lare secreto tntog^t tegat, humili
loco ex: Et ou^r ie n'aye autre subiect que de
Songer Comment, apres dieu, ie puisse me deader
digne dela bonté & clemence de Son Ault^e
et me resanger dignement de ce grand bienfaict
que par Cest employ vous ferz acelui qui
queques au tombeau sera

Monsieur

Vosbe tres humble, tresdevot
& tresobligé serviteur

Brenopolis " 20 Octobre
1641.

J.W. Sohn. B



A Monsieur,

Monsieur de Spillicom, che-
valier, Conseiller & Secré-
taire de Son Altesse. J.
à la Haye. J.